

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire : 2018-2019

Trimestre scolaire concerné : 1er trimestre

Date du Conseil d'école : 13/11/2018

sous la présidence de : M. Bernard BRIS, Directeur

Lieu du Conseil d'école : Ecole élémentaire de Laguenne

Membres présents : M. CHASSAGNARD Roger, *Maire de Laguenne*
Mme EYROLLES Nicole, *Adjointe chargée des affaires scolaires.*

M. BRIS Bernard, Mme FOSSE Patricia, Mme DOUARD Catherine, Mme
HILAIRE-NEYRAT Marielle, Solène PAAUW, *Enseignants.*

Mme BELOTTI Caroline, M. CHASTANG Sébastien,
Mme FORCE Patricia, Mme GALLOU Emilie, Mme LAFFILEZ
Séverine, Mme PELLETIER Muriel, Mme TRASSOUDAIN Corinne
Représentants des Parents d'élèves

Mme Sophie VACHERIN, DDEN.

Membres excusés : M. Eric SAUVEZIE, Inspecteur de l'Education Nationale
Mme LABARTHE Chrystelle (*parent d'élève*)
M. BOUSSIGNAC Christophe (enseignant)

Date de l'envoi des convocations et de l'ordre du jour : 15/10/2018

Ordre du jour :

I) Election des représentants des parents d'élèves

II) Vie de l'école

- Effectif actuel et répartition.
- Climat scolaire : plan Vigipirate, questions de sécurité.
- Activités pédagogiques du 1er trimestre
- Coopérative scolaire : bilan 2017/2018, les activités et leur financement.
- Travaux et aménagement : bilan des travaux effectués et à envisager

III) Questions diverses

La séance : La séance est ouverte à 18H00.

Mme TRASSOUDAIN Corinne est nommée secrétaire de séance.

I) Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

1. Les élections

- **Lundi 1 Octobre**, à 18h00 : réunion du bureau des élections pour :
- Préciser les modalités d'organisation de cette élection.
 - Définir l'ordre des candidatures (titulaires/ suppléants)
 - Tri par classe du matériel de vote. (*Vifs remerciements à l'A.V. S en poste dans l'école qui a préparé le matériel*)
- L'élection a eu lieu le **vendredi 12 octobre** ; dépouillement du scrutin en présence de M. CHASSANG, Mme LABARTHE, Mme GALLOU, à partir de 18h00.
- Résultat du scrutin : sont élus,

Titulaires :	Suppléants :
M. CHASTANG Sébastien Mme GALLOU Emilie Mme FORCE Patricia Mme LABARTHE Chrystelle Mme PELLETIER Muriel	Mme BELOTTI Caroline Mme LAFFILEZ Séverine Mme TRASSOUDAIN Corinne
Nombre d'électeurs inscrits : 181 Nombre de votants : 131 Bulletins blancs et nuls : 17 Suffrages exprimés : 114 Taux de participation : 72.38 %	

2. Le fonctionnement du Conseil d'école

Le rôle, la composition et le mode de fonctionnement du Conseil d'Ecole ont été rappelés par le Directeur lors de la réunion de préparation. (Les textes règlementaires correspondants sont publiés sur le site de l'école.)

Celui-ci insiste particulièrement sur la communication de la date des réunions et du P.V (pour les parents non élus : site internet, information dans le carnet de liaison) et sur l'utilisation du coupon permettant aux parents élus de demander l'inscription d'une question (de manière nominative) à la section « questions diverses » de l'ordre du jour.

Le compte-rendu sera transmis aux parents élus, affiché à l'entrée de l'école et en ligne sur le site internet sous 15 jours.

II) Vie de l'école.

1. Structure et effectif actuel de l'école (le 13/11/2018)

Patricia FOSSE	Marielle HILAIRE-NEYRAT	Catherine DOUARD	Christophe BOUSSIGNAC	Bernard BRIS	
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
21	24	22	22	25	114

Observations :

A l'école élémentaire, un peu plus de la moitié des enfants vivent sur la commune de Laguenne. Les élèves sont issus de 18 communes différentes. (Certaines sans école, d'autres avec école). Dans le cas des familles recomposées, c'est la résidence habituelle qui est prise en compte.

→ C'est à ce moment de l'année que s'engagent les prévisions pour la rentrée prochaine.

Éléments dont nous disposons : 25 départs en sixième, 17 arrivées en CP. Le solde serait donc négatif (106 élèves attendus cependant).

→ M. le Maire informe le Conseil que la commune de Laguenne vient de fusionner avec celle de Saint-Bonnet-Avalouze pour créer une nouvelle entité. En conséquence, l'école de cette nouvelle commune sera l'école de Laguenne ce qui pourrait faire venir plusieurs familles. Il ajoute que sur la commune, plusieurs maisons sont en vente, les logements de fonction de l'école vont être réhabilités (2 T4), la construction d'un nouveau bâtiment rue des Armuriers va bientôt démarrer. Tout cela est de nature à rassurer quant à la pérennité de l'effectif scolaire.

2. Climat scolaire.

L'année scolaire semble avoir démarré sur de bonnes bases : relations satisfaisantes entre les enfants, pas de conflit majeur. Relations sereines entre parents et enseignants.

Le plan Vigipirate est en vigueur depuis plusieurs années. Régulièrement, l'Inspection Académique rappelle aux Directeurs d'écoles quelles sont les mesures à adopter, en concertation avec les municipalités.

Un Plan particulier (PPMS) dédié aux « alertes attentats » a été rédigé par le Directeur de l'école et transmis à l'Inspection Académique.

Un exercice « attentat/intrusion » a été organisé le 15/10/2018 : le compte rendu est examiné.

→ L'alarme PPMS/attentat installé récemment s'est révélée faiblement audible depuis la cour de récréation dans laquelle jouent 114 enfants. Néanmoins, quelques élèves l'ont entendue et ont appliqué la consigne de regroupement immédiat, imités par les camarades.

→ Le confinement a été effectué en quelques minutes, dans l'ordre. Les enfants sont restés cachés, en silence dans un espace non visible depuis les ouvertures. La communication entre les enseignants est rendue difficile lors de l'utilisation des téléphones portables personnels. Les différents numéros sont en effet noyés dans la masse des contacts. (En conséquence, les numéros des administrations qui seraient concernées en situation réelle, aussi)

→ M. BRIS indique qu'il est nécessaire de vérifier le bon fonctionnement de la serrure du portail qui permet la communication avec le jardin de la Mairie.

Le PPMS « catastrophes naturelles » est toujours en vigueur, au moins un exercice de confinement sera réalisé dans l'année scolaire, un exercice d'alerte incendie sera également réalisé (évacuation des locaux).

3. Les réunions de rentrée

Vendredi 14 septembre (CP, CE1, CE2, CM1), et vendredi 21 Septembre (CM2), à partir de 18h00. : Elles ont été fréquentées de manière très diverse selon les classes : (CP : 50%, CE1 : 50%, CE2 : 40%, CM1 : 50%, CM2 : 40%). La discussion ne permet pas de dégager de pistes relatives à des modalités d'organisation différentes pour permettre aux parents de participer plus facilement. Les enseignants rappellent qu'ils sont disponibles pour recevoir les parents, quand ils le jugent nécessaire.

4. Les activités pédagogiques du 1^{er} trimestre

- **Jeudi 13 septembre** : Participation à la fête du sport organisée par TULLE Agglo au stade A. Cueille. Chaque élève de Cycle 3 a participé à trois ateliers : accrobranche, rugby, tir à l'arc pour les CM2, escrime, handball et athlétisme pour les CM1.

→ (Frais de transport pris en charge par Tulle Agglo)

- **Du 17 au 28 septembre** : évaluation nationale des CP et CE1 :

Mme FOSSE et Mme HILAIRE présentent les objectifs de cette évaluation, leur forme (2 cahiers d'exercices de Français et 1 cahier pour les mathématiques, et expliquent le mode de passation, le traitement des résultats (saisis sur un site mis en place par le ministère) et le mode de restitution de ceux-ci aux familles.

→ *Les familles sont reçues individuellement, les résultats sous forme de graphiques sont commentés, des modalités de mise en place de soutien sont éventuellement proposées.*

- **Lundi 15 octobre** : randonnée à Lagarde Enval annulée en raison du mauvais temps. Les élèves ont néanmoins travaillé sur l'action d'écocitoyenneté proposée par la FAL et l'USEP : le pique-nique 0 déchets.

Lorsque la proposition de remettre la randonnée au vendredi 9 novembre a été faite, nous avons été immédiatement volontaires.

→ *M. BRIS indique que par la suite, en raison de l'impératif de prévenir le responsable de la cantine avant la sortie de Toussaint, de contacter de nouveaux parents qui auraient dû prendre un jour de congé pour nous accompagner et surtout de l'incapacité de l'USEP de confirmer dans ce délai l'organisation de la rando à cette date, il a pris en concertation avec les enseignants, la décision de renoncer.*

Accompagnateurs sollicités : Mmes LABARTHE, BELOTTI, EYROLLES, VERGNE, Mrs FARGETAS, FRIEDMAN, VERGNE. En comptant les enseignants, Sandrine DA CRUZ 14 adultes avaient été prévus. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

- **Tous les lundis de 15h30 à 16h30, du 5 novembre au 12 février** : mise en place sur ce créneau habituellement consacré aux activités périscolaires d'**un atelier d'initiation à l'allemand** pour les élèves de CM2 volontaires. 17 élèves y participent. Cet atelier est proposé par Mme Le Janick, professeure d'Allemand au Collège Victor Hugo.
- **Mardi 13 Novembre** : visite de l'exposition consacrée au centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale à la Mairie (classe de CM1)

Activités à venir :

- **Mercredi 21 Novembre** : cross de secteur au Chambon. Il concernera les classes de CE2, CM1 et CM2. Les enfants, tour à tour observateur ou coureur, courront pendant 8, 10, 12 ou 15 minutes en fonction des performances qu'ils ont établies au cours des semaines précédentes à l'école. Les enfants les mieux classés seront qualifiés pour participer au cross départemental qui aura lieu à USSEL, début décembre.
Les parents des élèves concernés seront sollicités pour aider les enseignants à encadrer les élèves.

• **Lundi 26 Novembre (classe de CE2) et mercredi 28 Novembre (CP et CE1)** : rencontre USEP sur le thème de la lutte, au dojo de TULLE . (jeux d'opposition travaillés en classe)

- **Lundi 3 Décembre** : Participation de la classe de CM2 au projet « Ecole et cinéma ». M. BRIS rappelle que l'objectif de ce projet est de faire *découvrir aux élèves des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Les élèves commencent ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par l'enseignant et les partenaires culturels, une initiation au cinéma.*

Les films proposés sont caractéristiques d'une époque, d'un genre cinématographique, d'un problème social, d'une technique de réalisation....

Projection au cinéma de Tulle de « Max et les Maximonstres ». Ce film de 2009 est un parfait exemple de ce qui vient d'être dit

Les films suivants seront « Cadet d'eau douce » (film de 1928 avec Buster Keaton) et « **Princess Bride** ».

- **Mardi 4 décembre** : Spectacle au théâtre de TULLE : « Goupil », par la compagnie « Les compagnons de Ménard ».
→ *Frais de transport et entrées pris en charge par TULLE AGGLO.*
- **Vendredi 21 Décembre** : Noël des enfants proposé dans les conditions habituelles.

5. Le projet d'école.

Dans un premier temps, M. BRIS rappelle ce qu'est un projet d'école et sur quelles bases il est rédigé. Il rappelle les axes retenus :

→ **Axe 1 : améliorer la compréhension de la lecture et l'expression orale.**

→ **Axe 2 : prendre en compte les élèves à besoins particuliers.**

Ces deux objectifs prioritaires sont complétés par la mise en place d'un Parcours artistique et culturel, d'un Parcours numérique et d'un Parcours citoyen.

Ensuite, il présente et commente l'avenant 2018/ 2019 au projet d'école. C'est un ensemble d'actions concrètes venant compléter, renforcer le projet initial, à la suite du bilan réalisé par l'équipe en juin 2018.

6. Bilan de la coopérative scolaire.

L'exercice financier 2017/2018 a été clôturé le 31 août, les comptes ont été vérifiés par un enseignant non mandataire et deux parents d'élèves (Mme LABARTHE et Mme TRASSOUDAINÉ) puis transmis à l'OCCE. Ils viennent d'être validés.

→ Le bilan simplifié au 31 août 2018 est le suivant :

Charges		Produits	
Achats de produits pour cession	1 796.20	Ventes pour cession	2 590.00
Activités éducatives	4 972.56	Activités éducatives	2 231.00
Cotisations OCCE	216.00	Subventions	0.00
Assurances	30.00	Subvention d'association	1 994.22
Charges courantes	156.46	Produits courants	295.06
Charges exceptionnelles	36.00	Part.volontaire des familles	2 140.00
Achats de biens	376.92	Produits exceptionnels	0.00
TOTAL	7 584.14	TOTAL	9 250.28
Résultat : 1 666.14			
Actif		passif	
Banque	4 356.85	Report 2016	2 690.71
Caisse	0,00	Résultat 2016/2017	+ 1 666.14
4 356.85		4 556.85	

Remarques : au 31 août, les comptes qui paraissaient excédentaires ne le sont pas en réalité car la facture correspondant à l'hébergement pour le voyage scolaire des CM est arrivée en septembre. (1 674.80 €) Aussi, si elle était parvenue en août, nous aurions un résultat en équilibre, à quelques euros près, alors que l'année précédente, les comptes étaient en déficit d'environ 1 000 €.

→ *M. BRIS propose d'examiner les chiffres d'un peu plus près pour montrer ce que sont ces dépenses qui n'incombent pas à la Mairie.*

- **OCCE** (office central de la coopération à l'école) contrôle les comptes, assure une protection juridique de l'administrateur, fournit une assurance responsabilité civile pour certaines activités.
- **USEP** : propose certaines manifestations à l'aide de son personnel (la randonnée, les cross de secteur et le cross départemental, cofinance l'intervention d'intervenants qualifiés- basket-escrime- auxquels nous faisons appel pratiquement tous les ans.

OCCE + USEP = 592.00 € soit 5.15 € par enfant. (Frais administratifs uniquement)

- **Projet école et cinéma** : activité proposée tous les ans aux élèves de CM2 (Entrées au cinéma et transport pris en charge par la coopérative).

397.50 € soit 14.70 € par enfant.

(L'année précédente, collège et cinéma revenait à plus de 700 € soit 25 € par enfant pour la seule classe de CM2. C'est une des raisons de l'abandon de cette opération).

- **Théâtre** par la compagnie des « 3 chardons », proposé aux enfants de CP, CE1 et CE2 : 335.00 soit 5 € par enfant.
- **1 concert JMF** (Jeunesses Musicales de France) : 264,00 € soit 2.30 € par enfant.
- **3 voyages scolaires de fin d'année** + les différents pique-niques offerts aux enfants toute l'année :

4787.00 € soit 41.60 € par enfant.

Pour mémoire, l'association « Les gamins d'abord » a donné environ 2 000 € à la coopérative scolaire ce qui représente donc 41 % des dépenses pour l'organisation des voyages scolaires.

→ **Comment sont donc financées les activités proposées par l'école ?**

La participation volontaire des familles (20 € par enfant), une ristourne sur les photos de classe, des dons divers (quêtes à mariages...) et la participation importante des « Gamins d'abord ».

→ M. BRIS rappelle que « **la participation volontaire des familles** » porte bien son nom, elle n'est donc pas obligatoire. Ainsi, cette année, plusieurs familles (peu) n'ont pas encore versé de participation : les enfants, comme les autres années, participeront néanmoins à la plupart des activités, en fonction du **statut** de celles-ci.

Il apparaît donc nécessaire, à ce stade, de faire le point sur *le statut de ces sorties scolaires*.

- **Une sortie est obligatoire** lorsqu'elle est organisée pendant les horaires scolaires.
- **Une sortie est facultative** si elle dépasse les horaires habituels de la classe ou englobe la pause déjeuner. Une sortie avec nuitée est forcément facultative.
- **Toute sortie obligatoire doit être gratuite.**
- La sortie facultative doit avoir un coût modéré. Tout doit être mis en œuvre pour que l'enfant y participe (paiement fractionné par exemple).

(Source : EDUSCOL, site du Ministère de l'Education Nationale)

→ **En résumé, la plupart des sorties proposées le sont par la volonté et le travail de l'équipe enseignante ; sans financement suffisant, notamment sans la « participation volontaire des familles », certaines n'existeraient pas, d'autres seraient considérablement réduites.**

Cette année, au cours d'une **assemblée générale de l'association « Les gamins d'abord »**, le jeudi 27 Septembre, la présidente Mme PIQUEMAL a remis à l'école un chèque de **2 447.77 €**.

→ M. BRIS demande à M. le Maire si la caisse des écoles prendra en charge **les frais de transport des sorties scolaires de fin d'année** notamment pour la sortie avec nuitée traditionnellement organisée pour les CM.

→ La réponse étant positive, la préparation de ce projet va pouvoir démarrer.

7. Travaux dans l'école : la liste des travaux à prévoir, transmise à M. le Maire en juillet est examinée.

M. BRIS remercie M. le Maire pour l'attention dont il a fait preuve concernant la plupart des points évoqués et, en particulier, pour la mise à disposition rapide d'un photocopieur de qualité.

→ Néanmoins, la nécessité de rénover la classe de CP, le bureau de direction et la tisanerie/infirmierie est rappelée. La protection des poteaux métalliques du préau, la pose de bancs sont encore souhaitées.

III) Questions diverses

Questions transmises par Mme PELLETIER :

- Est-il possible d'avoir des précisions sur la construction d'un « Citystade » évoquée brièvement en fin de réunion du Conseil d'Ecole de Juin dernier ?

→ M. le Maire indique que le projet est encore à l'étude, que la recherche du lieu d'implantation pose problème. Un tel équipement doit être nécessairement implanté à proximité d'un groupe scolaire pour être correctement subventionné. Il termine en précisant que faute de terrain proche, il serait installé dans la cour de l'école.

→ M. BRIS fait remarquer que cela conduirait à une réduction importante de l'espace nécessaire aux enfants, ce qui serait un réel problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance

Bernard BRIS

Le Directeur